

# Point MARAICHAGE

Document rédigé par Judith NAGOPAE à partir des observations de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre réalisées en semaine 25 et des informations du réseau de parcelles du Bulletin de Santé du Végétal n°4. Les conseils précédents sont dans le Point Maraichage n°4 envoyé le 16/06/23

## Conseil collectif à destination des agriculteurs en maraichage

Des conseillers à votre écoute

**Christophe BOSSARON**  
06 80 17 22 79  
Conseiller installation transmission

**Clémence GUILLAUMET**  
06 47 86 89 21

Conseillère en diversification et circuits courts

**Thierry FERRAND** - 06 45 16 33 19  
Conseiller pédologue  
Conseiller irrigation

**Judith NAGOPAE** - 06 85 04 15 03  
Conseillère productions légumières  
Expérimentations  
Bulletin de Santé du Végétal

Pilotez en toute simplicité vos parcelles avec :



**Marie-Luce BAUDOT**  
**Vivien VACHER**  
03 86 93 40 00



Avec le soutien financier de :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**  
Liberté Équité Futurité

### Résumé sur les 7 jours

Dernière mise à jour il y a 7h

	ven. 23	sam. 24	dim. 25	lun. 26	mar. 27	mer. 28	jeu. 29
	0	0	0	0	0	0	0
	44 / 100	41 / 92	38 / 87	41 / 86	40 / 91	39 / 89	43 / 89
	13 / 27	14 / 29	14 / 31	17 / 25	12 / 27	14 / 29	15 / 24

Prévision de la semaine : Nevers Sencrop CA 58

### Station de Clamecy

Météo du 12/06/2023 au 18/06/2023				Cumuls pluvio. (mm)	
T°min	T°max	T°moy	Pluvio.	Mai	Juin
12 °C	29 °C	21 °C	0 mm	31	26

### Station de Luzuy

Météo du 12/06/2023 au 18/06/2023				Cumuls pluvio. (mm)	
T°min	T°max	T°moy	Pluvio.	Mai	Juin
13 °C	29 °C	21 °C	25 mm	64	36

### Station de Nevers

Météo du 12/06/2023 au 18/06/2023				Cumuls pluvio. (mm)	
T°min	T°max	T°moy	Pluvio.	Mai	Juin
12 °C	29 °C	21 °C	31 mm	39	49

## Au programme

### Actualités techniques du moment

- Suivi irrigation : Etat des cours d'eau
  - ✓ **En alerte** : le Beuvron, l'Ixheure et la Nièvre
  - ✓ **En alerte renforcée** : le Saouzay, l'Yonne aval et la Vrille
  - ✓ **En crise** : l'Acolin



## Débits instantanés et seuils réglementaires

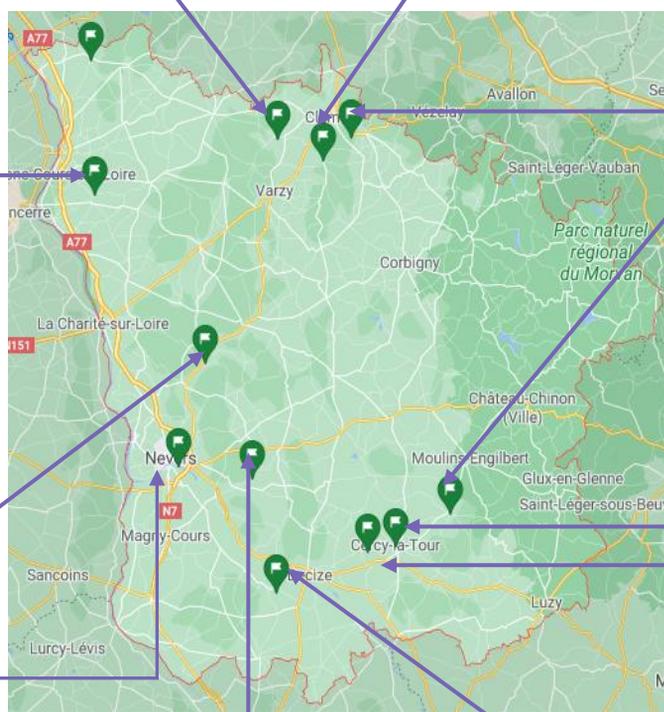
La Vrille (Arquian)	
<b>0,07 m<sup>3</sup>/s</b> 18 juin	DSA : 0,2
	DAR : 0,2
	DCR : 0,1

Le Sauzay (Corvol l'Orgueilleux)	
<b>0,25 m<sup>3</sup>/s</b> 18 juin	DSA : 0,3
	DAR : 0,3
	DCR : 0,2

Le Beuvron (Ouagne)	
<b>0,20 m<sup>3</sup>/s</b> 18 juin	DSA : 0,3
	DAR : 0,2
	DCR : 0,2

Yonne aval (Pannecières)	
<b>1,67 m<sup>3</sup>/s</b> 18 juin	DSA : 2,5
	DAR : 1,9
	DCR : 1,3

Le Nohain (Villiers sur Nohain)	
<b>1,4 m<sup>3</sup>/s</b> 18 juin	DSA : 1,1
	DAR : 1
	DCR : 0,9



La Dragne (Vandenesse)	
<b>0,14 m<sup>3</sup>/s</b> 18 juin	DSA : 0,1
	DAR : 0,1
	DCR : 0,1

La Nièvre d'Arzembois (Poiseux)	
<b>0,22 m<sup>3</sup>/s</b> 18 juin	DSA : 0,3
	DAR : 0,2
	DCR : 0,2

L'Alène (Cercy-La-Tour)	
<b>0,43 m<sup>3</sup>/s</b> 18 juin	DSA : 0,4
	DAR : 0,3
	DCR : 0,2

La Loire amont (Nevers)	
<b>47,6 m<sup>3</sup>/s</b> 18 juin	DSA : 23
	DAR : 21
	DCR : 19

L'Ixere (La Fermeté)	
<b>0,04 m<sup>3</sup>/s</b> 18 juin	DSA : 0,05
	DAR : 0,03
	DCR : 0,02

L'Acolin (Saint-Germain-Chassenay)	
<b>0,31 m<sup>3</sup>/s</b> 18 juin	DSA : 0,6
	DAR : 0,5
	DCR : 0,5

L'Aron (Verneuil)	
<b>1,9 m<sup>3</sup>/s</b> 18 juin	DSA : 1,3
	DAR : 1
	DCR : 0,8

### Légendes :

Débits > DSA

DAR < Débits < DCR

DSA < Débits < DAR

Débits < DCR

**DSA : Alerte / DAR : Alerte renforcée / DCR : Crise**

Attention, la DREAL met à jour les débits des semaines passées avec les mesures les plus récentes. Des décalages significatifs peuvent être observés a posteriori. Toutes les pluies n'ont pas encore été comptabilisées par le bulletin de la DREAL. **La prochaine mise à jour des données effectuée par la DREAL sera le 26 juin.**

## Relevé de compteurs et arrêté d'autorisation de prélèvement annuel

**Rappel réglementation:** Chaque irrigant doit relever son index compteur une fois par mois. Ces relevés doivent être présentés en cas d'un contrôle réalisé par l'administration.

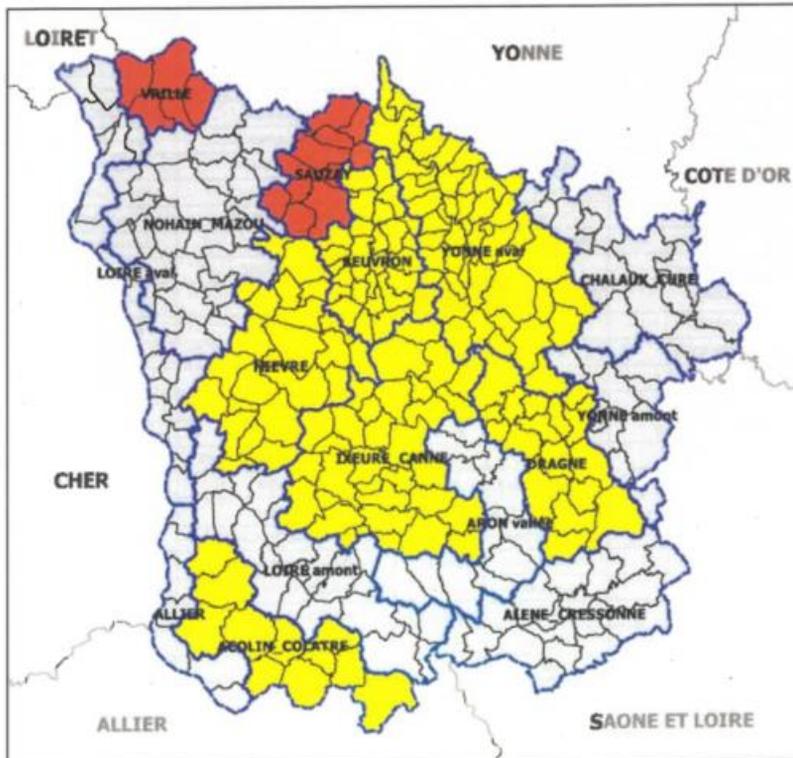
De même, chaque irrigant doit être en mesure de pouvoir présenter son arrêté d'autorisation de prélèvement annuel lors d'un éventuel contrôle.





## ANNEXE 1 : Carte des niveaux de restriction des usages de l'eau dans le Département de la Nièvre

Source : bulletin hydrologique DREAL BFC du 19/06/2023



Source des données statistiques : DDT 58 / SEFD / Source des données géographiques : AdmiCensus © IGN

Niveaux de restriction :



Rédigé par la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre



**Rappel : mesures aux usages économiques selon arrêté préfectoral pour usages agricoles (ddt58)**

### Alerte

### Alerte renforcée

Irrigation par aspersion des cultures.

Interdiction des prélèvements de 12h00 à 20h00 ou 2 jours / semaine en cas de tour d'eau.

Dans le cas des gestions collectives par volume ou débit, taux de réduction de 25%, à assurer globalement, en moyenne hebdomadaire à l'échelle de chaque zone de gestion hydrographique.

interdiction des prélèvements 12 h / jour ou 3 jours / semaine.

Dans le cas de gestion collective par volume ou débit, taux de réduction de 50%, à assurer globalement, en moyenne hebdomadaire, à l'échelle de chaque zone de gestion hydrographique.

Irrigation des cultures de plein-champ par système d'irrigation localisé (goutte à goutte, micro aspersion par exemple).

**Autorisé**

Irrigation des cultures maraîchères, horticole, pépinière, arboriculture, petits fruits.

**Autorisé**

**Interdiction 12h00-20h00**

Abreuvement des animaux.

**Autorisé**

Cultures	Période critique
Pois mange-tout / Haricot	Floraison, apparition des gousses
Brocoli / Chou / Chou fleur	Formation et grossissement de la pomme
Carotte	Du stade « crayon » à la formation de la racine
Concombre / Courgette / Melon	Floraison, fructification et développement des fruits
Oignon	Formation et grossissement du bulbe
Pomme de terre	Début tubérisation à « floraison* »
Aubergine / Poivron / Tomate	Floraison, fructification et croissance des fruits

(\*) : attention sur pomme de terre le stade floraison n'est pas valable pour toutes les variétés, en effet certaines ne fleuriront que très tardivement voire jamais pour d'autres. Le mieux est de se fier au calibre.

### Méthode du bilan hydrique

Le calcul de la consommation en eau est caractérisé par l'ETM qui représente la consommation en eau des cultures: **ETM = ETP x Kc**

Chaque culture possède son propre Coefficient cultural (Kc): Ce paramètre est lié à la physiologie du végétal et non aux conditions climatiques, donc valable partout.

Commune	ETP (12 mai au 18 juin)
Avrée	37 mm
Château Chinon	34 mm
Clamecy	38 mm
Dun les Place	36 mm
Lormes	41 mm
Luzy	37 mm
Montigny-en-Morvan	34 mm
Nevers-Marzy	34 mm
Premery	34 mm

#### Exemple sur courge cette semaine 2023 :

ETP semaine 24 (station de Lormes) : 5,8 mm

Kc=1

Calcul du besoin en eau de la culture= 5,8 x 1 = **5,8 mm / jour**

ETP semaine 24 (station de Luzy) : 5,3 mm

Kc=0,6

Calcul du besoin en eau de la culture= 5,3 x 1 = **5,3 mm / jour**

**Ces données ne prennent pas en compte les précipitations de la semaine 25, elles sont donc à ajuster selon le secteur**

Tomate	
Stade	Kc
De la plantation à la reprise	0,2
De la reprise à la floraison du 3 <sup>ème</sup> bouquet	0,6
De la floraison au 3 <sup>ème</sup> bouquet à la mi-récolte	0,9
De la mi récolte à la fin de la culture	0,7

Oignon	
Stade	Kc
De la levée à 30 j après levée	0,6
De 30 j après levée - 60 j après levée	0,8
De 60 j après levée – début maturité	1
De début maturité – 20 j avant récolte	1,1
De 20 j avant récolte – Récolte	0,5

Carotte	
Stade	Kc
Plantation - +1 mois	0,3 à 0,4
+1mois – stade crayon	0,7
Crayon - récolte	1

Concombre	
Stade	Kc
Plantation - floraison	0,5
Floraison – mi récolte	1
Mi récolte – fin de la récolte	0,7

Salade	
Stade	Kc
Plantation – début de croissance active	0,4
Début de croissance active à la récolte	0,7

**PROAGRI**

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Les conseillers de la Chambre d'agriculture vous accompagnent

Contact bureau Nevers :

Tél : 03 86 93 40 60



GDA de la Nièvre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre est titulaire d'un contrat d'assurance n° 72382940R-0010 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques

CONTACTEZ-NOUS : Pilotez en toute simplicité votre assolement

